
POINT PRESSE PRÉ-CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 17 MAI 2022

DOSSIER DE PRESSE


Contact presse

Karine DURQUETY

06 17 11 33 39 - 02 51 47 45 12

karine.durquety@larochesuryon.fr

 @Irsypresse

 Irsy.fr/presse

Irsy.fr    

ORDRE DU JOUR

QUESTION N°2 / page 3

Vote du Compte Administratif 2021 – Budget principal et budgets annexes

QUESTION N°18 / page 6

Construction du futur Carré de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération et du nouveau Musée Espace Napoléon – Attribution du marché pour le lot 1 : curage – désamiantage – déconstruction



Vote du Compte Administratif 2021 – Budget principal et budgets annexes

Le cycle budgétaire

Le cycle budgétaire des collectivités locales se traduit par l'accomplissement d'étapes budgétaires suivant un calendrier précis. Il est rythmé par **3 étapes obligatoires** : **le débat d'orientation budgétaire, le vote du budget primitif, et le vote du compte administratif et du compte de gestion**. Dans certains cas, des décisions modificatives sont nécessaires.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est la première étape formelle du processus de préparation du budget. L'exécutif de la collectivité est ainsi tenu de soumettre à l'assemblée délibérante le rapport d'orientation budgétaire (ROB), un document qui retrace l'environnement économique mondial et national en considérant notamment les dispositions pertinentes de la loi de finance d'une part. Le ROB présente d'autre part la situation financière de la collectivité et les orientations politiques retenues à court ou moyen terme ou dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI). Toutes ces informations alimenteront le DOB qui doit se tenir au moins deux mois avant l'examen du budget primitif.

Le DOB de La Roche-sur-Yon a eu lieu le 8 décembre 2020.

Le budget primitif constitue le document budgétaire par lequel la collectivité va prévoir ses dépenses et ses recettes sur une année civile. Il se compose de deux sections, une de fonctionnement et une d'investissement, chacune équilibrée en dépenses et en recettes.

Le vote du budget primitif a eu lieu le 2 février 2021.

Le budget étant un acte prévisionnel, il peut faire l'objet de modifications aux fins d'adaptation à travers des **décisions modificatives** votées après le budget primitif.

Les décisions modificatives ont été adoptées les 18 mai et 16 décembre 2021.

Le compte administratif vient clôturer ce cycle budgétaire. Il s'agit d'un document détenu par l'ordonnateur, qui retrace l'ensemble de ses dépenses et de ses recettes dont il a saisi le comptable public par l'émission de bordereaux de mandatement ou de perception de titres. Établi au titre d'un exercice donné, il doit être voté avant le 30 juin de l'année qui suit l'exercice auquel il se rapporte. Il doit être en tout point conforme au compte de gestion produit par le Receveur des Finances.

Le compte administratif 2021

La Ville de La Roche-sur-Yon a bénéficié en 2021 du dynamisme de certaines de ses recettes, principalement les droits de mutation qui ont progressé de 32,72 % pour atteindre 2,94 M€, mais surtout de la maîtrise, une nouvelle fois, de ses dépenses réelles de fonctionnement (+ 1,11 %). La qualité de la gestion financière, qui repose notamment sur la maîtrise des charges, permet d'afficher de tels résultats.

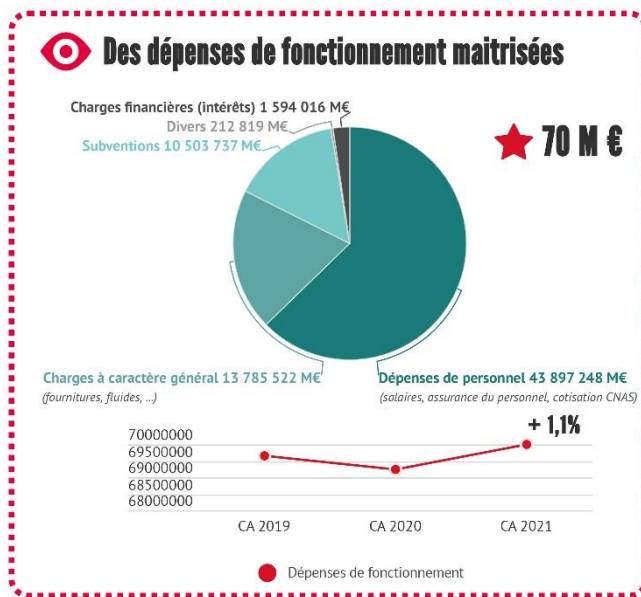
La Ville a également maintenu ses engagements en termes de développement et d'investissement pour notre territoire. Cet effort porte les dépenses d'équipement à 323 € par habitant en 2021. Afin de financer ces investissements, la collectivité s'appuie, au-delà de l'autofinancement, sur ses ressources propres d'investissement et sur un recours à l'emprunt maîtrisé.

Les dépenses de la Ville (hors résultat reporté) sont de 123,22 M€ en 2021, dont 85,15 M€ pour la section de fonctionnement et 38,07 M€ pour la section d'investissement.

Les recettes (hors résultat reporté) s'élèvent à 135,18 M€ dont 95,10 M€ pour la section de fonctionnement et 40,08 M€ pour la section d'investissement.

Les restes à réaliser d'investissement, reportés de 2021 à 2022, se montent à 2,91 M€ en dépenses et 1,09 M€ en recettes.

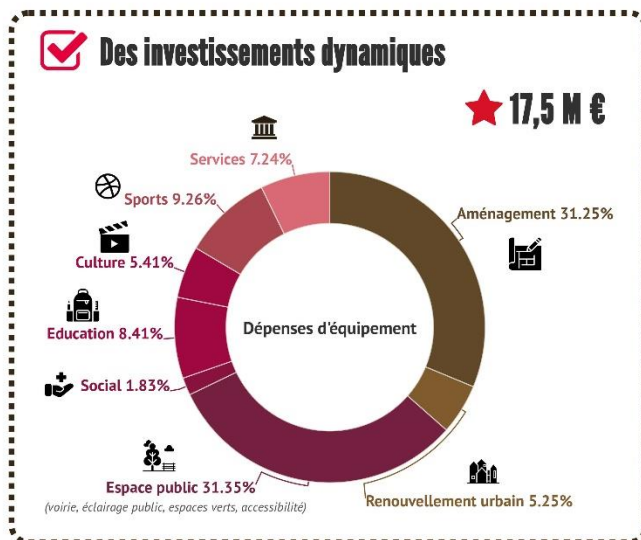
Des dépenses de fonctionnement maîtrisées



Les dépenses réelles de fonctionnement sont stables depuis 3 ans tandis que les recettes réelles progressent légèrement.

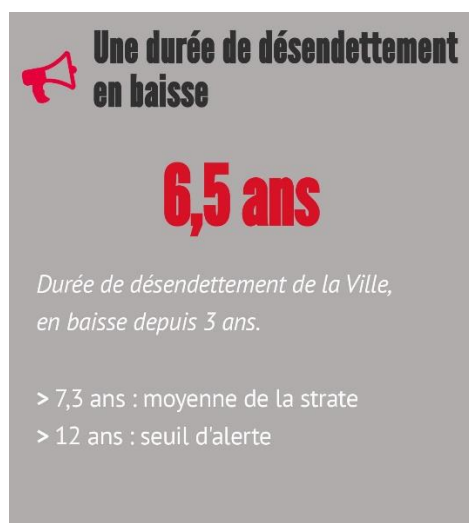
La Ville maintient un niveau de dépenses de fonctionnement inférieur à la moyenne de la strate démographique de 1 199 € par habitant contre 1 319 € pour les communes de 50 000 à 100 000 habitants. Les dépenses réelles de fonctionnement sont en légère augmentation de 1,1 % par rapport à l'année 2020, ce qui représente 767 K€, pour un montant global de 69,99 M€.

Des investissements dynamiques



Les dépenses d'équipement sont réparties entre les opérations structurantes pour 12,13 M€ et les opérations récurrentes pour 5,32 M€. Les principaux domaines d'investissement sont les suivants : les opérations d'aménagement et les espaces publics (voiries, réseaux, éclairage) pour environ 31 % des investissements (chacun) et les sports pour environ 9 % des investissements.

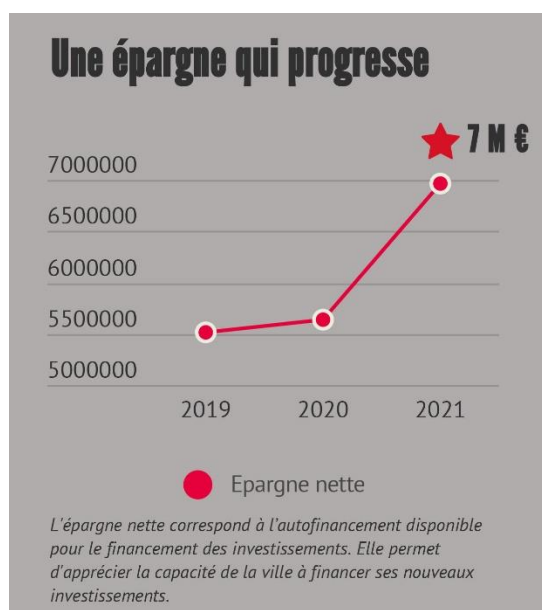
Une durée de désendettement en baisse



La capacité de désendettement, exprimée en nombre d'années, indique la durée nécessaire pour rembourser l'intégralité de la dette en y consacrant la totalité de son épargne brute.

Elle est de 6,52 ans en 2021 et est inférieure à la moyenne de la strate ainsi qu'au premier seuil d'alerte à 12 ans. La solvabilité témoigne des marges de manœuvre disponibles pour financer les projets communaux.

Une épargne qui progresse



L'épargne brute, ou autofinancement brut, correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne nette correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements. Elle permet d'apprécier la capacité de la ville à financer ses nouveaux investissements.

Les niveaux d'épargne atteignent 14,08 M€ pour l'épargne brute et 6,96 M€ pour l'épargne nette, et progressent respectivement de 11,88 % et 23,47 %.



Construction du futur Carré de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération et du nouveau Musée / Espace Napoléon – Attribution du marché pour le lot I : curage – désamiantage - déconstruction

Objectifs du projet global

Afin de poursuivre la redynamisation du centre-ville et de développer son attractivité, la Ville de La Roche-sur-Yon a approuvé la requalification de l'îlot de la Poste-ex Conservatoire en un nouveau pôle moderne, attractif et accueillant à destination des usagers. D'autre part, la Ville souhaite élargir l'offre culturelle et touristique par la création d'un nouveau musée/espace Napoléon intégrant les collections historiques de l'actuel musée en lieu et place de l'ancien Conservatoire.

Ce grand projet revêt plusieurs objectifs :

- Offrir à la population un guichet unique multiservices pour les démarches administratives des services publics de la Ville et de l'Agglomération ;
- Regrouper les services mutualisés dans une optique de rationalisation des locaux, d'économie d'énergie et d'optimisation du coût global ;
- Créer un espace culturel et touristique dédié à la mise en valeur du patrimoine artistique (collections du musée) et de l'identité napoléonienne de la ville (espace Napoléon).
- Réactiver la dynamique commerciale en accentuant la liaison Clemenceau, La Fayette, les Halles.
- Requalifier le patrimoine remarquable.

Les différents publics accueillis

Connecté à terme au bâtiment de la Poste (dont les 2 étages, la cour et le parking ont été acquis par l'Agglomération), le nouveau bâtiment Hôtel de Ville et Agglomération, nouveau musée/espace Napoléon, accueillera quotidiennement des flux importants de population :

- Les usagers des services municipaux et communautaires dans leur démarche administrative ou de relations avec les élus ;
- Les visiteurs et touristes pour le nouveau musée/ espace Napoléon ;
- Les membres des entreprises ou des associations pour des assemblées, conférences, séminaires, etc... ;
- Les passants et clients des commerces du centre-ville.

Par délibération en date du 2 juillet 2019, le Conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre à l'agence « RICHEZ ASSOCIES » (75011 PARIS).



Vues intérieures du futur Hôtel de Ville et d'Agglomération © Agence Richez Associés



Vues extérieures du futur Hôtel de Ville et d'Agglomération © Agence Pena

Calendrier prévisionnel & budget

Les travaux seront réalisés en 2 phases : en premier lieu, la réalisation des travaux de la partie centrale (Hôtel de Ville et d'Agglomération) puis dans un second temps, la réalisation des travaux du nouveau musée/espace Napoléon.

Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre du projet est le suivant :

- Dépôt du permis de démolir et du permis de construire : mars 2022
- Autorisation de signature marché curage-désamiantage-déconstruction : conseil municipal de mai 2022
- Démarrage des travaux de curage-désamiantage-déconstruction : juillet 2022 (au lieu de septembre 2022)
- Réalisation des travaux de construction de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération : de février 2023 à juin 2025
- Ouverture de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération : été 2025
- Réalisation des travaux de construction du nouveau Musée : de septembre 2025 à 2028
- Installation des œuvres et des équipements scénographiques : 2028
- Ouverture prévisionnelle du nouveau Musée : fin 2028

Par délibération en date du 16 décembre 2021, le Conseil municipal a approuvé les études d'Avant-Projet Définitif ainsi que l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux présentés par l'équipe de maîtrise d'œuvre pour un montant de 21 700 000 € HT (valeur novembre 2021).

Le coût de l'opération, suite aux études APD de l'équipe de maîtrise d'œuvre, est évalué à 29 700 000 € HT, comprenant les coûts des travaux, la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre, les aléas et actualisations, les équipements, ainsi que les honoraires divers.

Echanges et suivi : une communication régulière auprès des usagers et des commerçants

Les principes

Ce grand projet, impactant pour l'avenir du centre-ville et de ses habitants, fait l'objet d'une stratégie de communication basée sur :

- Une information anticipée sur les futures étapes de travaux et les éventuelles incidences sur le quotidien ;
- Un suivi des différentes étapes de chantier à échéance régulière.

Les publics concernés et les supports employés

Au cours des différentes étapes de travaux à venir, la Ville souhaite favoriser au maximum l'attractivité du centre-ville, l'accès aux commerces et l'information aux usagers.

Commerçants, riverains et grand public bénéficieront chacun d'une communication particulière via différents supports (réunions publiques, flyers, rencontres et échanges avec le city manager – interlocuteur dédié aux commerçants – réseaux sociaux, site internet, médias).

Les prochaines étapes de communication

La première étape visible de ce chantier d'ampleur aura donc lieu au début du mois de juillet à travers la phase de curage-désamiantage-déconstruction du bâtiment existant.

Au cours de la première quinzaine du mois de juin, 3 temps de communication seront proposés pour rappeler les premières échéances du calendrier et les impacts sur les espaces publics (stationnement, circulation, etc.) :

- Une réunion auprès des commerçants ;
- Un flyer adressé aux riverains ;
- Une conférence de presse spécifique.